

SOCIAL

Un aide-mémoire en ligne pour la santé des enfants

MÉMO SANTÉ ENFANT

l'Organisation des rendez-vous, suivi des traitements, maux du quotidien... La santé est une affaire sérieuse, surtout lorsqu'il s'agit de celle d'un enfant. Penser à tout n'est pas toujours facile. Avec Mémo Santé Enfant, on est sûr de ne rien oublier ! Mémo Santé Enfant fait peau neuve et évolue.

Mémo Santé Enfant est un aide-mémoire en ligne pour les événements de santé importants dans la vie de l'enfant : visites médicales, vaccins et rappels, suivi de la croissance... Ce service offre également des conseils santé adaptés à son âge et certifiés par des professionnels. Mémo Santé Enfant est là pour aider à s'organiser.

Gratuit, sécurisé, accessible

Mémo Santé Enfant est gratuit, sécurisé et ouvert à tous les parents d'enfants de 0 à 16 ans. Ce service permet de centraliser toutes les informations médicales importantes de l'enfant, garantissant ainsi une

gestion simplifiée et efficace de sa santé.

Rendez-vous médicaux : avec Mémo Santé Enfant, on peut retrouver les dates des prochaines visites médicales obligatoires de l'enfant, ainsi que les points qui y seront abordés. Il est également possible d'ajouter soi-même les consultations et noter les observations du médecin pour un meilleur suivi. Pour les adhérents MSA, les données santé de l'enfant sont automatiquement renseignées.

Suivi des vaccins : dans Mémo Santé Enfant, on peut retrouver les dates des prochains vaccins ainsi que ceux déjà réalisés, éliminant ainsi les risques d'oubli. Les dates de rattrapage en cas d'oubli sont également indiquées.

Conseils Personnalisés : que faire en cas de fièvre ? Comment faire arrêter la tétine ? Mémo Santé Enfant offre des conseils personnalisés selon l'âge de l'enfant, certifiés par des professionnels de la santé. Avec plus de 150 conseils détaillés, on y trouve des réponses fiables à toutes les questions.

Suivi de la croissance : avec Mémo Santé Enfant, on peut suivre les courbes de poids, de taille et l'IMC de l'enfant en un coup d'œil. Il suffit de renseigner les mesures prises par le médecin lors des consultations de suivi.

Sécurité et confidentialité

Mémo Santé Enfant garantit la sécurité des données et protège la confidentialité des informations de santé des enfants. Il est ainsi possible de gérer la santé de l'enfant en toute sérénité.

Créer un compte

Mémo Santé Enfant est accessible gratuitement depuis le site memo-sante-enfant.fr ou depuis gironde.msa.fr sur « Votre espace

Libérez-vous l'esprit !
Comptez sur Mémo Santé Enfant.



- Un aide-mémoire en ligne pour les événements santé de votre enfant.
- Des conseils santé adaptés et certifiés par des professionnels.
- Un accès 100% gratuit à toutes les fonctionnalités.

Avec Mémo Santé Enfant, vous êtes sûr de ne rien oublier !

Créez votre compte gratuitement sur memo-sante-enfant.fr

MÉMO Santé Enfant

Partenaire officiel de la MSA

MAIRIE DE GIRONDE

privé MSA »
Organisation des rendez-vous, suivi des traitements, maux du quotidien... La santé de l'enfant est une priorité. Avec Mémo Santé Enfant, les parents ont l'assurance de ne rien oublier et de bénéficier de conseils fiables et adaptés à chaque étape de sa croissance. Pour simplifier la gestion de la santé de l'enfant, il suffit de créer un compte Mémo Santé Enfant.

Bien protégé à l'étranger avec la CEAM

Bientôt les vacances ou un séjour à l'étranger ? Lors de la planification d'un séjour temporaire en Europe, il est crucial de s'assurer d'être couvert en cas de besoin médical. La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est un outil essentiel pour faciliter la prise en charge des soins médicaux dans les pays de l'Union Européenne et certains autres pays partenaires. Voici ce qu'il y a à savoir sur la CEAM et comment l'obtenir.

Qu'est-ce que la CEAM ?

La CEAM est une carte gratuite et valable pour une durée de deux ans. Elle permet de bénéficier de soins médicaux dans les mêmes conditions que les résidents du pays où le séjour temporaire a lieu, que ce soit pour des vacances, un week-end, un stage, des études, ou une mission professionnelle. La CEAM est une carte individuelle ce qui signifie que chaque membre du foyer, y compris les enfants de moins de 16 ans, doit en avoir une.

Où est-elle valable ?

La CEAM est valide dans les pays de l'Union Européenne et de l'Espace économique européen (UE-EEE) suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni*, Slovaquie, Slovénie, Suède. Elle est également valable en Suisse.

Pour connaître les formalités spécifiques du pays où a lieu le séjour, consulter le site www.cleiss.fr.

Comment l'obtenir ?

Pour se procurer la CEAM, il faut en faire la demande auprès de la MSA. Pour les adhérents MSA, la demande peut se faire depuis l'espace privé MSA sur le site

gironde.msa.fr se connecter à « Mon espace privé » > Mes services Santé, Invalidité > Demander ma carte européenne d'assurance maladie ou sur l'application mobile « Ma MSA & moi ». Cette carte sera disponible dès le lendemain sur l'application, en revanche, il faut compter trois semaines pour la réceptionner en physique. Il vaut mieux anticiper cette demande bien avant son départ en voyage ! En cas d'urgence seulement, la MSA peut délivrer un certificat provisoire de remplacement d'une validité de trois mois.

Si une personne a déjà une CEAM en cours de validité, elle apparaîtra dans l'application avec sa date d'expiration, et sera alors téléchargeable en format PDF

Comment l'utiliser ?

Pour recevoir des soins médicaux pendant son séjour, il faut présenter sa CEAM ou son certificat provisoire de remplacement. En fonction du

pays où a lieu le séjour : soit il n'est pas nécessaire de faire l'avance des frais médicaux, soit les soins devront être payés et il faudra demander le remboursement sur place auprès de l'organisme d'Assurance Maladie du pays de séjour.

Dans tous les cas, il faut toujours conserver les factures, feuilles de soins ou prescriptions fournies et au retour du séjour les envoyer à la MSA accompagnés du formulaire « Soins reçus à l'étranger ».

Les points à Retenir

- La CEAM est gratuite et valable deux ans.
- Elle est indispensable pour les séjours temporaires en Europe.
- Elle n'est pas utilisable en France et ne remplace pas la carte vitale.
- Il faut faire sa demande suffisamment à l'avance pour éviter les désagréments.